

TIRAGE 2021

Heureux de nature



Détails et règlements du tirage

Tous les tirages auront lieu le 15 décembre 2021, à 12 h 45, à la cafétéria du Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, situé au 4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2.

À GAGNER :

1 voyage de rêve d'une valeur de 10000 \$

Crédit-voyage chez Voyages Globallia applicable sur une destination au choix de la personne gagnante, ou 8000 \$ en argent.

1 séjour de pêche de 3 nuitées pour 4 personnes à la Réserve Beauchêne, située à Témiscaming — valeur de 8000 \$

Forfait de pêche « clé en main » en chalet de luxe (Plan américain: repas, hébergement, embarcation et ½ journée de familiarisation inclus – *service de guide, pourboire et alcool en sus*), ou 6000 \$ en argent.

3000 \$ chez votre épicerie IGA préférée

Carte-cadeau IGA de 3000 \$

4 crédits-voyages de 2000 \$ avec Voyages Globallia

1500 \$ chez Noréa Foyer Abitibi

Carte-cadeau Noréa Foyer Abitibi de 1 500 \$

2 séjours en nature dans l'un de nos parcs nationaux – valeur 1000 \$ chacun

2 cartes-cadeaux de 1000 \$ chacune à dépenser au parc national d'Aiguebelle ou au parc national d'Opémican.

5 cartes Visa prépayées rechargeables de 500 \$ pour vous gâter un peu !

Total en prix = 35000 \$

Les modalités et les règlements du tirage sont disponibles sur le site Web de la Fondation au www.fondationhospitalierern.com.

Tous les prix doivent être réclamés au bureau de la Fondation Santé Rouyn-Noranda, situé au 4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2.

La Fondation Santé Rouyn-Noranda communiquera avec les gagnant(e)s dans les 48 heures suivant la date du tirage. Chaque gagnant disposera de 10 jours, suivant la date du tirage, pour réclamer son prix. Le gagnant qui a remporté un crédit-voyage devra communiquer avec Voyages Globalia de Rouyn-Noranda (72, avenue Principale, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P2 — 819 764-5999) pour prendre les arrangements nécessaires concernant son crédit-voyage.

Les crédits-voyages sont applicables sur une destination au choix de la personne gagnante. Cependant, la personne gagnante ne peut échanger son crédit-voyage pour des billets d'avion seulement, à moins que le coût des billets d'avion pour la destination de son choix soit égal ou supérieur au crédit-voyage gagné. Si le coût du voyage choisi par la personne gagnante est supérieur au crédit-voyage gagné, les frais supplémentaires encourus seront la responsabilité de la personne gagnante; si le coût est inférieur au crédit-voyage gagné, la différence ne sera pas remboursée ni créditée.

Le crédit-voyage peut aussi être transféré à une autre personne au choix de la personne gagnante. Cependant, ce changement devra être attesté par une lettre de la Fondation Santé à l'agence de voyages (Voyages Globalia de Rouyn-Noranda) avant que celle-ci ne s'engage dans des procédures de réservations.

Les cartes-cadeaux ne sont pas monnayables.

Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de la Fondation Santé Rouyn-Noranda.

Les billets de la loterie Heureux de nature ne sont pas remboursables.

Les 800 billets émis sont numérotés de 001 à 800 inclusivement. Aucune restriction n'est imposée sur le nombre de billets par personne, chaque billet permettant de gagner une seule fois.

Pour participer à la loterie Heureux de nature, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit. Les employés permanents de la Fondation Santé Rouyn-Noranda ne sont pas admissibles à la loterie.

La vente des billets débutera le 10 septembre 2021 à 12 h et se terminera le 13 décembre 2021 à 16 h.

MODE DE PARTICIPATION

Chaque participant à la loterie Heureux de nature de la Fondation Santé Rouyn-Noranda doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon les choix proposés. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de

participation du billet de la loterie Heureux de nature. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.

Le coût du billet de la loterie Heureux de nature est de 150 \$.

Chaque billet acheté ne donne droit qu'à un seul prix.

La vente des billets débutera le 10 septembre 2021 dès 12 h au bureau de la Fondation Santé Rouyn-Noranda (4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2, sur le site Web de la Fondation (www.fondationhospitalierern.com) et auprès de certains vendeurs.

Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou déductions à la source.

- a. Chèque ou carte de crédit : un seul versement de 150 \$, 3 versements de 50 \$, 5 versements de 30 \$, 6 versements de 25 \$ ou 10 versements de 15 \$ du début septembre 2021 à la mi-décembre 2021
- b. Déductions à la source : 15 \$ aux deux semaines, du début septembre 2021 à la mi-décembre 2021.

Un chèque sans provision ou un prélèvement refusé par l'institution bancaire entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée et est assujéti à des frais de 35 \$, et ce, dans les 15 jours de la date à laquelle la Fondation Santé Rouyn-Noranda recevra l'avis de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son admissibilité à tous les tirages. En ce qui a trait aux déductions à la source, lors du départ d'un employé, le solde du montant dû sera prélevé sur son dernier chèque de paie.

L'acheteur doit acquitter la totalité du coût du billet de la loterie Heureux de nature au plus tard le 31 décembre 2021, et ce, peu importe la situation qui pourrait survenir (congé sans solde, retraite, maladie, départ, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Selon les politiques de l'Agence du Revenu du Canada, la Fondation Santé Rouyn-Noranda ne remettra pas de reçu fiscal pour l'achat de billets de la loterie Heureux de nature.

Tous les crédits-voyages sont payés directement à Voyages Globalia de Rouyn-Noranda par la Fondation Santé Rouyn-Noranda.

La responsabilité de la Fondation Santé Rouyn-Noranda et des organisateurs de ces tirages se limite à la valeur en dollars canadiens mentionnée sur le billet de la loterie Heureux de nature pour chaque crédit-voyage. Tous les autres frais encourus seront la responsabilité de la personne gagnante.

La responsabilité de l'agence de voyages, en l'occurrence Voyages Globalia de Rouyn-Noranda, est de s'assurer que chaque personne gagnante obtient satisfaction pour le crédit gagné.

Les personnes gagnantes acceptent que leur nom et leur photo soient publiés sur le site Web de la Fondation Santé Rouyn-Noranda et sur les réseaux sociaux.

Les profits de la loterie Heureux de nature serviront au financement des priorités déterminées par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Toute plainte concernant la loterie Heureux de nature devra être adressée à :

Fondation Santé Rouyn-Noranda Inc.
4, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2
Téléphone : 819 797-1226

RACJ LIC. : XXXXXX-X